

**ARRÊTÉ DU MAIRE POUR DÉLÉGATION D'UNE
PARTIE DE SES FONCTIONS**

ARRÊTÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
ADMINISTRATION ET CITOYENNETÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Hôtel de Ville
Place Jean Delvainquièrre
BP 30109 – 59393
Wattlelos Cedex

Nous, Maire de la Ville de Wattlelos,

Vu la délibération n°1 du Conseil Municipal du 28 mars 2026 portant création de douze postes d'Adjoints ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Maire a la possibilité, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs Adjoints et à un des membres du Conseil Municipal ;

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} : Monsieur **GOEDEHAUD Eddy**, membre du Conseil Municipal, est délégué pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil de la Ville de Wattlelos, le samedi 23 mai 2026 à 14h30.


ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié sur le site internet de la Commune.

Le présent arrêté est rendu exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la
Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la
Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Wattlelos, le 14 AVR. 2026

Le Maire,




Dominique BAERT

Monsieur GOEDEHAUD Eddy
Notifié le

Fait à Wattlelos, le 10 avril 2026
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire




Dominique BAERT